

<https://snetap-fsu.fr/Rapport-de-la-Cour-des-comptes-relatif-aux-medecins-et-personnels-de-sante.html>



Rapport de la Cour des comptes relatif aux médecins et personnels de santé scolaire : Une logique

a  , prescriptive et une
;  pour les fossoyeurs
F.S.U.
ou service public !

Date de mise en ligne : vendredi 12 juin 2020

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le rapport de la Cour des comptes sur les médecins et les personnels de santé scolaire, instruit à charge, déforme la situation et les textes régissant les personnels infirmiers, de service social et les psychologues de l'Éducation nationale pour justifier des préconisations dénaturant la conception de leurs métiers, transformant leurs missions et aggravant leurs conditions de travail.

Enfermés dans une vision médico-centrée, les rapporteurs ne tiennent aucun compte de la spécificité de ces métiers et ignorent délibérément leur contribution à la lutte contre les inégalités sociales et de santé, à la mise en oeuvre des conditions favorisant la réussite des élèves, leur développement psychologique et social, leur épanouissement.

Partant d'un constat basé sur un seul indicateur, la réalisation insuffisante des bilans de santé dans la 6ème année des enfants et d'une vision restrictive de la santé, ils balaiant la question de l'insuffisance des moyens pour se concentrer sur des problèmes de gouvernance, en proposant de créer un service de santé scolaire, regroupant les infirmier-es, les assistant-es de service social, les PsyEN avec les médecins. Cette proposition ne pourra pas solutionner la question des bilans de santé.

Par contre, la conception qui imprègne tout le rapport, vise une transformation radicale de la conception éducative de la santé à l'École, de l'accompagnement et du développement des élèves qui irrigue tous ces métiers au profit du lobby médical.

Le rapport est empreint de suspicion à l'égard des personnels, comme celle qui touche tous les fonctionnaires actuellement : Réécriture des missions, pilotage par des experts d'un conseil de santé scolaire qui sont bien plus près des ARS que de l'École, augmentation des horaires de travail et des secteurs !

Pourquoi un tel acharnement contre les membres des équipes pluri professionnelles ?

Peut-être faut-il en chercher les raisons dans une nouvelle tentative d'externalisation et de décentralisation de ces personnels comme en 2003 ! **Regroupés dans un service de santé scolaire, les médecins, les infirmier-es, les assistant-es de service social, les PsyEN seraient ainsi, prêts pour un transfert aux départements comme le premier Ministre le préconise dans une circulaire aux préfets de Région datée du 15 janvier sur la répartition et l'exercice des compétences entre État et Collectivités territoriales.**

L'État pourrait alors transférer 20 000 agents publics d'un coup ! Quelle aubaine pour les fossoyeurs du service public !

Les infirmier-es de l'Éducation nationale, les assistant-es de service social et les psychologues de l'Éducation nationale n'accepteront pas cette nouvelle dégradation du service public rendu aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, parents y compris, et cette aggravation des inégalités sociales.

L'École a besoin de renforcer ses équipes pluri professionnelles complètes et de leur donner les moyens d'accomplir toutes leurs missions. La FSU appelle tous les personnels à dénoncer cette nouvelle charge contre le service public et à se mobiliser pour empêcher toute tentative de mise en oeuvre des préconisations de ce rapport !

Les Lilas, le 12 juin 2020.

[https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L230xH105/fsu_logo_bleu-2-4fa18.png]